



COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4 102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève Tél. 022 379 87 99

E-mail: taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022

Présent.e.x.s: Nicolas Rault; Christopher Horta; Gerd Rothenberg; Elsa Pais; Rosalie

Bouhet; Enora Stein

Excusé.e.x.s: Leonhard Unterlechner; Antonio Latella

PV: Enora Stein

18h15 ELSA

Visite du Palais des Nations (ONU)

Sabrine

L'association ELSA a organisé une visite au Palais des Nations le 3 novembre 2022 afin de permettre aux étudiant.e.x.s d'approfondir leurs connaissances des institutions de droit international. Une vingtaine d'étudiant.e.x.s ont participé à l'évènement.

La demande comprend la participation aux frais d'entrée (CHF 275,60.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 275,60.-.

Décision: la subvention est refusée.

La Commission a déjà informé ELSA en début d'année du fait que la CGTF ne finançait à priori pas de demandes rétroactives (Art. 15) et cette demande-ci a été envoyée le 24 octobre, soit une semaine avant la date de l'évènement.

18h35 Ink International International.Ink n°28

Michal & Fernanda

L'AESPRI demande un financement pour l'édition de son journal semestriel, dans lequel les étudiant.e.x.s peuvent publier des articles sur des thèmes divers. Le thème de ce numéro sera « Représentations et Politique ». Un graphiste de la HEAD va participer bénévolement à la réalisation du numéro.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 5'200,00.-) ainsi que des frais d'apéritif pour le vernissage (CHF 100,00.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 5'300,00.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur de 5'400.-.

Le forfait pour les apéros est fixé à CHF 200.-. La subvention est donc revue à la hausse.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

18h55 KAM'AF

Cycle de débats

Sara

L'association KAM'AF organise depuis plusieurs années un cycle de débats autour des différentes thématiques liées à l'Afrique. Les débats ont lieu chaque jeudi de 18h15 à 20h à Uni-Mail.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 46,80.-) ainsi que des frais d'apéritifs (CHF 120,00.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 166,80 .-.

Décision: la subvention est acceptée à hauteur de 167.-.

La CGTF rend l'association attentive au fait que leur devis pour les impressions date de l'an passé et qu'il serait souhaitable de le renouveler annuellement, même si les prix ne changent pas.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité <u>un mois</u> après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

19h15 AESPRI

Exposition et concours photo

Lou

L'AESPRI organise un concours photo lors duquel les étudiant.e.x.s participant.e.x.s pourront prendre des clichés sur la thématique de l'alcool. Le choix du thème se conjugue avec les autres projets de l'AESPRI autour de cette thématique (tables rondes, mois sans alcool, etc.). Les meilleurs clichés seront imprimés et affichés à Uni-Mail avec un lien qr-code permettant à la communauté universitaire de voter pour la meilleure photo. Les gagnant.e.x.s recevront des lots (bons fnac de 100, 50 et 30.-) que l'AESPRI

prendra en charge. Le lieu d'exposition est à préciser mais sera probablement sur une des passerelles ou au 3° étage d'Uni-Mail.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 180,00.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 180,00.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

19h35 AMAGE

Intervention sur le contexte au Yémen Ryme & Lina

L'association AMAGE demande un financement pour la tenue d'une conférence sur la situation géopolitique et humanitaire au Yémen. Elle accueillera M. Bonnefoy, spécialiste de la politique de la péninsule arabique ainsi que des représentant.e.x.s de MSF Suisse Yémen et de l'ONG Y30. Laurent Bonnefoy logera par ses propres moyens. La Commission constate l'utilisation de formulations tendant à atténuer la situation actuelle de guerre au Yémen dans le dossier de subvention. L'AMAGE se définissant comme apolitique, iels n'ont pas souhaité utiliser de termes clivants. De plus, M. Bonnefoy n'étant pas spécialisé uniquement sur la guerre au Yémen mais plus généralement sur la région avant son entrée en conflit, les membres de l'association n'ont pas

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 60,00.-), des frais de transport (CHF 185,90.-), ainsi que des frais de repas d'intervenant (CHF 50,00.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 295,90 .-.

Décision : La demande est acceptée à hauteur de 546.-

souhaité axer la conférence uniquement sur la guerre actuelle.

Les repas de remerciement sont à CHF 100.- par personne intervenante. La subvention est donc revue à la hausse

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

20h10 GIMUN, Foraus, SDSA, STIG

Discussion avec Filippo Grandi

Lisa (SDSA), Marie-Theresa (GIMUN), Federico & Nicola (STIG), Mattia (foraus)

Les associations GIMUN, Foraus, SDSA et STIG participent à la semaine des droits humains et demandent un financement pour une conférence le soir du 23 novembre afin d'inviter Filippo Grandi, Haut Commissaire des nations Unies pour les réfugié.e.x.s. La conférence s'axera autour de l'engagement de Filippo Grandi pour les réfugié.e.x.s. 250 étudiant.e.x.s se sont déjà inscrite.x.s à l'évènement. Cet évènement a pour vocation également de récolter des fonds en faveur réfugié.e.x.s. Cette récolte prendra la forme de dépliants avec un qr-code et renvoyant vers la page de dons de l'UNHCR ainsi qu'un lien twint distribués lors de la conférence et communiqués par la suite via les canaux de communication respectifs des associations. L'UNHCR et le bureau de foraus ne sont pas entrés en matière pour participer au financement de l'évènement. Finalement, les associations ont décidé de contribuer conjointement aux frais à hauteur de CHF 882,60.-.

La demande comprend la participation aux frais de catering (CHF 4'882,60.-)

La demande de subvention s'élevait à l'origine à CHF 4'882,60.-.

La demande de subvention s'élève à CHF 4'000.-

Décision: la subvention est acceptée à hauteur de CHF 1'965.-.

La demande de subvention est particulièrement élevée par rapport au forfait usuel de CHF 200.- alloué pour les apéritifs suite à une conférence. La Commission a tout de même décidé d'entrer en matière en se basant sur le maximum des montants qui auraient pu être pris en charge par la CGTF pour une conférence selon le règlement. À ce titre, la Commission pouvant prendre en charge les frais liés à la sécurité de la salle (CHF 1'065.-), les apéros à hauteur de CHF 200.- par association, ainsi que CHF 100.- de repas de remerciement par personne intervenante, la Commission accepte de rentrer en matière à hauteur de CHF 1'965.-. La subvention est donc revue à la baisse.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

20h30 ARP

Conférence sur l'usage thérapeutique des psychédéliques Cyril

L'ARP demande un financement pour une conférence sur les défis sociétaux et les enjeux éthiques de l'usage thérapeutique des psychédéliques. Elle invitera David Duppuis, anthropologue social et psychologue clinicien.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 183,00.-), de transport (CHF 83,00.-), d'apéritif (CHF 200,00.-), de logement (CHF 91,00.-), ainsi que de repas de remerciement (CHF 100,00.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 657,00 .-.

Décision: la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

20h50 LAITUGE

Voyage d'étude en Algérie

Anissa & Terence

L'association LAITUGE a été invitée à Oran par une équipe d'improvisation algérienne, *les Drôles Madaires* afin de participer à un spectacle d'improvisation. Le voyage aura lieu du 2 au 9 janvier. Sur les 6 participant.e.x.s, seule une personne est étudiante, les autres sont soit alumnae ou alumni. Selon la LAITUGE, les alumni faisant partie de la délégation choisie sont pour la plupart fraichement diplômées et ne disposent pas de ressources financières nécessaires pour pouvoir financer leur propre voyage. De plus, les membres de l'association n'ont pas vraiment eu le choix de la composition de l'équipe qui voyagera dans la mesure où les alumni sont celleux qui ont le meilleur niveau pour représenter la LAITUGE à Oran et qui sont surtout les plus investi.e.x.s et depuis plus longtemps dans l'association. Les inscriptions étaient ouvertes et parmi les personnes qui ont posé leurs candidatures, les personnes choisies étaient finalement les plus proches de l'UNIGE (les personnes ayant été écartées de la sélection étant pour la majorité complètement hors-UNIGE).

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 1'200,00.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 1'200 .-.

Décision: la subvention est acceptée à hauteur de CHF 200.-

Selon le règlement de la CGTF, la Commission ne peut pas entrer en matière pour le financement de projets destinés aux alumni. Ainsi, la Commission peut uniquement financer le voyage de la participante étudiante à hauteur de CHF 200.-. La subvention est donc revue à la baisse.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compterendu dans un journal étudiant.

21h10 Divers

• Financement de projets destinés à des personnes qui ne paient pas les taxes fixes à l'UNIGE

a. Étudiant.e.x.s en échange

La Commission affiche la volonté de réfléchir aux critères d'octroi des subventions extraordinaires. Jusqu'à maintenant, les étudiant.e.x.s en échange ne pouvaient pas être soutenu.e.x.s financièrement, ces dernier.ère.x.s ne payant pas la part des taxes fixes destinée aux projets associatifs. La Commission souhaiterait discuter ce point lors des prochaines séances afin de voir en quels termes les étudiant.e.x.s en mobilité pourraient potentiellement avoir accès à des financements lors d'activités associatives subventionnnées afin de ne pas les exclure de ces évènements.

b. Membres d'ESN

- Le rôle d'ESN et le financement de ses activités reste flou pour la Commission et il serait souhaitable d'y voir plus clair afin de pouvoir discuter de la possibilité du soutien financier des étudiant.e.x.s en échange exposé ci-dessus. Une discussion à ce sujet est prévue entre les secrétaires, Gerd et une représentante de mobilité à propos d'ESN afin de revenir en séance avec plus d'informations et une proposition à soumettre.

c. Alumnae & alumni

- Selon le règlement de la CGTF, les alumni et alumnae ne peuvent bénéficier des soutiens financiers accordés par la Commission pour des projets associatifs. La Commission ne souhaite pas revenir sur ce point.

• Faitières facultaires et modifications du règlement CGTF

- Le dossier sur la mise en place de faîtières facultaires avance. Lors de la prochaine rencontre associations-rectorat, les secrétaires présenteront les grandes lignes de la modification du règlement CGTF.

• Demandes rétroactives

Les dossiers de demandes de subventions extraordinaires à caractère rétroactif ont été relativement nombreuses récemment. La Commission souhaite réaffirmer le caractère exceptionnel de l'octroi de subvention rétroactives et prévoit, dès le semestre prochain, d'annoncer toutes les dates des séances du semestre ainsi que les délais de reddition des dossiers sur la page AGORA de la CGTF. Ainsi, les associations auront toutes les informations nécessaires pour pouvoir soumettre leur dossier dans le délai imparti.

La séance se termine à 22h.

PV fait à Genève le par Enora Stein et Christopher Horta.